

26 mars 2003

03.319

Question Frédéric Cuche

Camping de Colombier "Paradis-Plage" et parois antibruit

Dans la suite des travaux d'aménagement de la N 5, ne serait-il pas nécessaire de placer des parois antibruit de part et d'autre du pont qui surplombe le camping de Colombier? Les résidants et les gens de passage apprécieraient certainement.

Qu'en pense le Conseil d'Etat?

Cosignataires: M. Guillaume-Gentil-Henry et A. Bovet.